



Comment fonctionne la TVA

La TVA frappe la consommation finale, mais elle est encaissée par les entreprises, étape après étape. Chacune verse la TVA sur ses ventes et récupère celle payée sur ses...

8,1 %

taux normal

2,6 %

taux réduit

3,8 %

hébergement

3 impôts

Suisse, acquisitions, importations



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

La Confédération perçoit une TVA générale sur la consommation ; elle respecte la neutralité concurrentielle, l'économie de perception et la transparence (art. 1 LTVA).



LA RÈGLE

À retenir

Trois impôts en un : sur les **opérations en Suisse**, sur les **acquisitions** de services étrangers, sur les **importations** (art. 1 al. 2).



LA RÈGLE

La règle clé

Le menuisier vend une table à un particulier : TVA facturée et versée à l'AFC (art. 18)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Chacun collecte, chacun déduit, seul le consommateur paie. »



LE PIÈGE

Le piège

La TVA n'est pas une charge pour l'entreprise assujettie qui peut tout déduire : elle passe au bilan. Elle devient une charge dès que la déduction est impossible, par exemple pour une activité exclue sans option.



LA BASE LÉGALE

Les références

Cst. art. 130 ; LTVA art. 1, 18, 25, 28, 45, 50.



Le cas express

Prix TVA comprise 108.10 au taux normal. Quelle est la TVA ?

✓ **8.10** $108.10 \times 8,1 \div 108,1 = 8.10$.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Qualifier la prestation.
- ☐ Fixer le lieu.
- ☐ Choisir le taux.
- ☐ Calculer sur la contre-prestation.
- ☐ Déduire l'impôt préalable.
- ☐ Décompter et payer.